

Communiqué de l'Ordre des vétérinaires 18 avril 2020

Le 13 avril, le Président de la République a confirmé le confinement strict du pays jusqu'au 11 mai 2020 puis a évoqué le processus de déconfinement progressif dont les modalités sont à définir.

Dès lors, la contribution des vétérinaires aux efforts demandés à toute la Nation doit être maintenue en prolongeant les mesures mises en œuvre afin d'assurer les soins aux animaux qui en ont besoin et en agissant en professionnels responsables, sur les lieux d'élevage, au domicile des clients ainsi que dans les établissements de soins vétérinaires. L'accès de ces derniers reste durablement, certainement au-delà du confinement, conditionné au respect des consignes de biosécurité.

Ainsi, les habitudes prises en matière de sécurité et de prévention de la santé demeurent inchangées. Elles auront vocation à s'ancrer sur le long terme pour certaines d'entre-elles.

Les recommandations de l'Ordre des vétérinaires restent à ce jour inchangées pour les établissements de soins vétérinaires :

- appel préalable pour prendre rendez-vous ;
- accès filtré et sous conditions ;
- accueil uniquement des animaux dont vous jugez la prise en charge nécessaire ;
- limitation du nombre de personnes présentes et des contacts entre personnes.

Chaque vétérinaire a compris l'importance d'évaluer le rapport bénéfice risque de son activité, en considérant le problème majeur de santé publique ainsi que les nécessités impérieuses de limiter les déplacements et de respecter les mesures de distanciation sociale. Chaque vétérinaire doit maintenir un très haut niveau de précautions sanitaires dans un contexte où les moyens de protection, notamment les masques, font défaut.

A ce sujet, une demande officielle a été adressée le 16 avril au Premier ministre, ainsi qu'au Président du Sénat et aux ministres en charge de la santé et de l'agriculture, pour que les vétérinaires soient éligibles à disposer de masques chirurgicaux en quantité suffisante. Assurer la protection des équipes vétérinaires, répondre à l'obligation de mettre en place les gestes barrières et gérer les contacts inter-personnes en toute sécurité selon les recommandations du gouvernement, imposent de disposer de masques chirurgicaux.

Des démarches sont également initiées auprès des régions par les Conseils régionaux de l'Ordre (CROV) pour que les vétérinaires soient inclus dans les dotations de masques de protection planifiées ou à l'étude. A titre d'exemple, la région Ile-de-France vient d'informer le CROV qu'une dotation de masques sera organisée rapidement pour les vétérinaires d'Ile-de-France. Nous espérons que d'autres régions suivront cette initiative remarquable.



Concernant les actes à différer ou non, l'Ordre des vétérinaires est très fréquemment questionné au sujet des vaccinations des animaux de compagnie, en raison de l'extension de la durée du confinement.

Un groupe d'experts vétérinaires, après avoir rendu un premier avis fin mars, travaille à élaborer des recommandations complémentaires qui seront portées à votre connaissance dès que possible.

Avant de conclure, soyez remerciés chaleureusement des efforts et des modifications lourdes de votre exercice professionnel que vous consentez depuis que le SARS-CoV-2 contamine la France.

L'Ordre des vétérinaires remercie les nombreux vétérinaires qui ont prêté du matériel de réanimation et d'oxygénation aux hôpitaux et aux EHPAD contribuant ainsi à soulager la souffrance des malades et à sauver des vies.

L'Ordre des vétérinaires remercie les vétérinaires qui dans des conditions difficiles, contre vents et marées, assurent la continuité et la permanence des soins au service de la santé des animaux et de la santé publique.

Vos actions individuelles, nos actions collectives, sont tout à l'honneur du corps professionnel vétérinaire.

Soyez toutes et tous assurés que les Conseils régionaux et le Conseil national de l'Ordre sont à vos côtés et disponibles tout au long de cette crise sanitaire majeure.

Protégez-vous, protégez vos équipes, protégez vos clients, protégez vos proches. Vous contribuerez ainsi à sauver des vies humaines. Cet objectif doit continuer inlassablement à guider vos décisions.

Docteur-vétérinaire Jacques GUERIN, président du Conseil national de l'Ordre des vétérinaires
Docteur-vétérinaire Bertrand DELPON, président du CROV d'Auvergne-Rhône-Alpes
Docteur-vétérinaire Gérard VIGNAULT, président du CROV de Bourgogne-Franche-Comté
Docteur-vétérinaire Philippe HENAFF, président du CROV de Bretagne
Docteur-vétérinaire Hervé DENIS, président du CROV du Centre-Val-de-Loire
Docteur-vétérinaire Jean-François RUBIN, président du CROV du Grand-Est
Docteur-vétérinaire Florence DIRN, présidente du CROV des Hauts de France
Docteur-vétérinaire Bruno TESSIER, président du CROV d'Ile-de-France et DOM
Docteur-vétérinaire Benoit GROSFILS, président du CROV de Normandie
Docteur-vétérinaire Matthieu MOUROU, président du CROV de Nouvelle-Aquitaine et COM
Docteur-vétérinaire Laurent SAUVAGNAC, président du CROV des Pays-de-la-Loire
Docteur-vétérinaire Etienne LEISEING, président du CROV de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse